

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des Informations clés pour l'investisseur de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document marketing. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Nous vous invitons à le consulter pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable - P Cap EUR (hedged ii)

ISIN: LU0119197159

Un compartiment (ci-après dénommé le fonds) de NN (L) Patrimonial

Ce fonds est géré par NN Investment Partners B.V.

Objectifs et Politique d'investissement

Le Compartiment promeut l'utilisation de caractéristiques environnementales et/ou sociales, telles que décrites à l'article 8 du Règlement SFDR. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié composé d'instruments à revenu fixe de la zone euro libellés en euros, y compris d'obligations vertes, et d'actions européennes émises par des entreprises et émetteurs dotés de politiques de développement durable respectant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le portefeuille d'actions possède un univers d'investissement européen, en investissant principalement dans des actions de sociétés qui font partie de l'indice MSCI Europe (NR). Au sein du portefeuille de titres à revenu fixe, le portefeuille d'obligations d'entreprises possède un univers d'investissement européen, en investissant principalement dans des obligations d'entreprises qui font partie de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate. Au moins une fois par an, les univers d'investissement initiaux des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises sont réduits d'au moins 20 %, en raison de l'application d'une approche « Best-in-Universe » et des exclusions et restrictions mentionnées ci-dessous. Lors de l'application de l'approche « Best-in-Universe », la pertinence des investissements en obligations et/ou actions est évaluée. Les émetteurs qui répondent aux exigences ESG de la Société de gestion sont prioritaires et, de la même manière, les émetteurs qui n'y répondent pas ne sont pas éligibles à l'investissement. Dans ce contexte, les exigences ESG sont évaluées en tenant compte, entre autres, de la notation ESG, des activités économiques et du comportement de l'émetteur. Le processus de sélection comprend à la fois l'analyse financière et l'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance), qui peuvent être limitées par la qualité et la disponibilité des données communiquées par les émetteurs ou fournies par des tiers. L'intensité carbone, la diversité des genres et la politique de rémunération sont des exemples de critères non financiers évalués dans l'analyse ESG. Dans le processus de sélection, l'analyse se concentre sur les sociétés qui mettent en œuvre une politique de développement durable et qui combinent le respect des principes sociaux et environnementaux et une focalisation sur des objectifs financiers (sélection positive). Le processus de sélection susmentionné s'applique à au moins 90 % des investissements en actions et en obligations.

Dans la mesure où le Compartiment peut utiliser des critères différents pour l'analyse des sociétés ou des émetteurs et/ou une approche différente pour améliorer l'indicateur non financier par rapport à l'univers d'investissement initial, cela peut potentiellement conduire à une incohérence entre la sélection

des sociétés ou des émetteurs au sein des différentes sous-catégories d'actifs du Compartiment. En plus de l'exclusion des sociétés confrontées à des problèmes graves et structurels liés à des actions contestables, nous n'investissons pas non plus dans des émetteurs impliqués dans des activités telles que le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées, la production de produits issus du tabac, l'extraction de charbon thermique et/ou la production de sables bitumineux. En outre, des restrictions plus strictes s'appliquent aux investissements dans des émetteurs impliqués dans des activités liées aux jeux d'argent, aux armes, aux divertissements pour adultes, aux fourrures et au cuir spécial, au forage dans l'Arctique, et au pétrole et gaz de schiste. Le fonds a recours à une gestion active pour répondre aux fluctuations des conditions de marché en faisant appel, entre autres, à l'analyse fondamentale et comportementale pour établir des allocations d'actifs dynamiques au fil du temps. Le positionnement du fonds peut de ce fait sensiblement différer de celui de la valeur de référence. Le fonds est activement géré sur la base d'un profil d'investissement de 50 % en obligations libellées en euros et 50 % en actions européennes. Notre objectif est de dépasser, sur une période de 5 ans, la performance de la valeur de référence suivant : 50 % MSCI Europe Index (Net), 50 % Bloomberg Euro Aggregate. La valeur de référence constitue une large représentation de notre univers d'investissement. Le fonds peut également inclure des investissements en titres ne relevant pas de l'univers de la valeur de référence. Le fonds vise à accroître la valeur à travers trois approches : (1) allocation tactique aux actions et aux obligations, (2) sélection basée sur l'analyse des sociétés et des émetteurs qui respectent des principes environnementaux, sociaux (p. ex. droits de l'homme, lutte contre la discrimination et le travail des enfants) et de gouvernance, et qui génèrent une performance financière, (3) décisions relatives à la diversification du portefeuille et à la gestion des risques. Nous appliquons une stratégie de couverture sur devises pour cette catégorie d'actions particulière. La couverture sur devises que nous utilisons vise à éviter le risque de change pour les investisseurs en euros. Nous couvrons tous les risques de change du portefeuille du compartiment par rapport à la monnaie de référence de cette catégorie d'actions (l'euro). Couvrir le risque de change consiste à compenser la position dans une autre monnaie. Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour (ouvrable) où la valeur des parts est calculée, quotidiennement dans le cas présent. Le fonds n'a pas vocation à verser de dividende. Les bénéfices seront intégralement réinvestis.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible - rendement généralement plus faible

Risque plus élevé - rendement généralement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur, peuvent ne pas être une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds. Il n'y a aucune garantie que l'indicateur de risque restera inchangé, il peut changer au fil du temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas que l'investissement est sans risque.

Ce fonds fait partie de la catégorie 4 en raison du comportement du produit pendant la période de mesure. Le risque de marché global, compte tenu des performances passées et de l'évolution potentielle future des marchés, associé aux instruments financiers utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement, est considéré comme élevé.

Différents facteurs exercent une influence sur ces instruments financiers. Ceux-ci incluent, entre autres, l'évolution des marchés financiers et de la situation économique des émetteurs de ces instruments financiers, eux-mêmes tributaires de la situation de l'économie mondiale en général, ainsi que du contexte politique et économique de chaque pays. Le risque de crédit attendu, c'est-à-dire le risque de défaillance des émetteurs des investissements sous-jacents, est considéré comme moyen. Le risque de liquidité du Compartiment est jugé moyen. Les risques de liquidité peuvent survenir lorsqu'un investissement sous-jacent spécifique est difficile à vendre. En outre, les fluctuations de change peuvent avoir une incidence sur la performance du compartiment. Il est impossible de garantir que l'investisseur récupérera le montant initialement investi. La couverture de certaines catégories d'actions visant à amortir des risques de change spécifiques peut entraîner un risque de crédit supplémentaire et un risque de marché résiduel, en fonction de l'efficacité de la couverture assurée.

Frais

Tous les frais payés par l'investisseur servent à couvrir les frais de fonctionnement du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels engagés avant ou après votre investissement :

Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	0%
Frais de conversion	3%

C'est le montant maximum qui peut être déduit de votre capital avant placement ou avant versement du produit de votre investissement.

Frais prélevés sur le fonds sur une période d'un an :

Frais courants	1,47%
----------------	-------

Frais prélevés sur le fonds sous certaines conditions spécifiques :

Commission de performance	0%
---------------------------	----

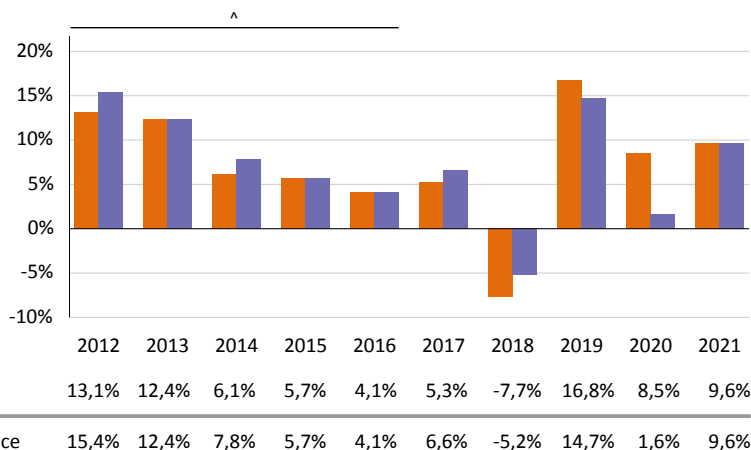
Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent à des valeurs maximum. Dans certains cas, le montant effectivement facturé peut s'avérer inférieur. Vous le saurez en consultant votre conseiller financier.

Le montant des frais courants indiqué repose sur les dépenses au titre de l'exercice clôturé en 12/2021. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Il exclut :

- Commissions de performance
- Frais de transactions du portefeuille, hormis dans l'hypothèse de frais d'entrée/de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

De plus amples informations sur les frais figurent aux chapitres « Souscriptions, rachats et conversions » et « Commissions, frais et fiscalité » du prospectus, disponible sur notre site Internet <https://www.nnip.com/library>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.
- Les performances passées indiquées ici prennent en compte l'ensemble des frais et charges, sauf les frais d'entrée et de sortie et les frais de conversion.
- Ce compartiment a été créé en 1995.
- Cette catégorie d'actions a été créée en 1995.
- Les performances passées sont calculées en EUR.

^ Cette performance a été obtenue lorsque le fonds avait des caractéristiques différentes.

Informations pratiques

- Dépositaire du fonds : Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
- Vous pouvez obtenir gratuitement des renseignements complémentaires sur le fonds, notamment les autres catégories d'actions, des exemplaires du prospectus ainsi que des rapports semestriels et annuels du fonds auprès de la société de gestion et sur le site Web <https://www.nnip.com/library> en anglais, français, hollandais, allemand, tchèque, grec, slovaque, espagnol, roumain, hongrois et italien. La Société de gestion a adopté une politique de rémunération et produit un rapport détaillant les principes de rémunération généraux, la gouvernance ainsi que la rémunération du personnel identifié et les informations quantitatives pertinentes, qui, une fois disponible, peut être obtenu gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion ou consulté sur le site Internet suivant : <https://www.nnip.com/corporate/LU/en/About-us/Our-policies.htm>.
- Le prix des actions/parts est calculé et publié en EUR. Les prix seront mis à disposition sur le site Web <https://www.nnip.com>.
- Le fonds est assujéti aux lois fiscales et à la réglementation luxembourgeoise. Selon votre pays de résidence, ceci peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.
- L'investisseur a le droit de basculer entre les compartiments de NN (L) Patrimonial conformément à certaines conditions. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le prospectus.
- NN Investment Partners B.V. peut être tenue pour responsable uniquement sur la base de toute déclaration, contenue dans le présent document, qui est trompeuse, inexacte ou en contradiction avec les parties pertinentes du prospectus du fonds.

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies décrivent un compartiment du fonds NN (L) Patrimonial. Le prospectus et les rapports périodiques du fonds sont établis pour l'ensemble du fonds, y compris tous ses compartiments. En vertu de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les Organismes de placement collectif, les actifs et passifs des compartiments du fonds sont ségrégués et peuvent être réputés constituer des entités distinctes aux fins des relations entre les investisseurs. Ils peuvent en outre faire l'objet d'une liquidation séparée.

Ce fonds est autorisé au Luxembourg, sous la surveillance et la réglementation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). NN Investment Partners B.V. est agréé aux Pays-Bas et réglementé par l'Autoriteit Financiële Markten.

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/11/2022.